

Décision Générale colonial

Décision n° 194 décision n° 194 du 25 mars 1942

n° 194

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 25 mars 1942
Numéro JO n° 544 du 31/03/1942	Date du numéro 31 mars 1942

TEXTE INTÉGRAL

La solde mensuelle de l'interprète auxiliaire Abdou Mohamed Bourhane est portée, pour compter du 1er avril 1942, à 570 francs.